

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-SEPT OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 11 Octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héroïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, MM. LEMTIRI Kacem, DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mmes PILLA Claire ; DOMRAULT-TANGUY Carole ; Mmes LARVENT Vanessa, HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, Adjointe [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;

M. CAUDRON Christophe, Conseiller municipal [pouvoir à M. FRAPPART Laurent].

ÉTAIT ABSENT ET EXCUSÉ :

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEMTIRI Kacem.

O B J E T

N°20

FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

PLACEMENT DE FONDS SUR UN COMPTE À COURT TERME - VENTE DU 220 AVENUE DE L'HIPPODROME « VILLA DES ROSES » ET CESSION DE VÉHICULES

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'état qui ne verse pas d'intérêts.

Toutefois, les articles L. 1618-1 et L. 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent :

- de libéralités (dons et legs) ;
- de l'aliénation d'un élément du patrimoine (biens mobiliers ou immobiliers relevant de leur domaine privé) ;
- d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ;
- de recettes exceptionnelles, dans l'attente de leur réemploi. Il s'agit notamment des indemnités d'assurance, des sommes perçues à l'occasion d'un litige.

Compte tenu des disponibilités de trésorerie de la Ville et des cessions au profit de la collectivité, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1618-1, L. 1618-2, L. 2122-22 et R. 1618-1,

Par les délibérations n°20240627-08 autorisant la vente de la Villa des Roses et n° 20240627-12 du Conseil municipal du 27 juin 2024, il était prévu le placement des fonds issus de cette vente. Or, l'acte de vente a été signé le 27 septembre 2024 et les délais bancaires n'ont pas permis de placer ces fonds dans les temps prévus à la délibération. Il est donc nécessaire de procéder au retrait de la délibération n°20240627-12.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de procéder au retrait de la délibération n°20240627-12 du 27 juin 2024 ;
- de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'élément du patrimoine pour un montant de 897 700 €, arrondi au millier à 897 000 €. Ces fonds sont issus de la vente de la Villa des Roses au 220 avenue de l'Hippodrome à Lambersart, autorisée par délibération n°20240627-08 en date du 27 juin 2024.

Ainsi que la cession de véhicules notamment par décision n° 20220101 du 8 juillet 2022, pour les véhicules immatriculés : Renault Kangoo 87 CJQ 59, Renault Kangoo 91 CJQ 59, Renault Kangoo AC-956-ZM, Renault Kangoo 179 AVS 59, Renault Kangoo AC-942-ZM, Renault Kangoo 282 DCZ 59 et Renault Kangoo 816 DGT 59.

- de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès de l'État (Trésor Public), avec un capital garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales à ce jour 3.20% (à titre indicatif, sous réserve de la date effective de signature du contrat).

- de fixer la durée du placement à 3 mois, à compter du 1^{er} novembre 2024. Cependant, en cas de besoin, ces fonds peuvent être mobilisables à tout moment avant l'échéance sans pénalités. En cas de retrait anticipé le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le **18 OCT. 2024**

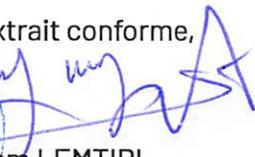
Affiché le **18 OCT. 2024**




Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain



Pour extrait conforme,


Kacem LEMTIRI
Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | 20241017_20 |
| Objet : | Placement de fonds sur un compte à court terme ? vente du 220 avenue de l'Hippodrome « Villa des Roses » et cession de véhicules |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-10-17 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.1 - Decisions budgetaires |
| Identifiant unique : | 059-215903287-20241017-20241017_20-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20241017-20241017_20-DE-1-1_0.xml | text/xml | 952 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 20241017_20 court terme Villa.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20241017-20241017_20-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 272.8 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 18 octobre 2024 à 10h12min33s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 18 octobre 2024 à 10h12min35s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 18 octobre 2024 à 10h12min36s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 18 octobre 2024 à 10h22min13s | Reçu par le MI le 2024-10-18 |